

COVID-19 : MISE À JOUR DU 16 MARS 2020, 12h

Travail à distance

Bien que nos bureaux demeurent ouverts, nous vous rappelons que vous êtes fortement encouragés à travailler de la maison.

Protocole pour tous les employés

Période de quarantaine

Si vous êtes dans l'une de ces situations, vous devez obligatoirement observer une période de quarantaine de 14 jours :

- Vous avez séjourné hors-Québec (quel que soit le motif ou la destination).
- Une personne qui réside sous le même toit que vous a séjourné hors-Québec.
- Vous avez accueilli à votre domicile des personnes provenant de l'extérieur du Québec.
- Si vous ou une personne résidant sous le même toit que vous présentez des symptômes du virus (toux, fièvre, problèmes respiratoires), vous devez :
 - Consulter un professionnel de la santé.
 - Demeurer à votre domicile jusqu'à votre rétablissement complet.

Changement apporté au protocole pour les visiteurs / visite de clients

Dès maintenant, vous devez préconiser les conférences virtuelles ou téléphoniques pour discuter avec vos clients, fournisseurs et consultants.

- Évitez les réunions en personne.

Si vous devez absolument tenir une réunion en personne, notez que la directive s'appliquant aux visiteurs a été élargie pour inclure toutes les personnes qui ont fait un séjour hors-Québec (plus seulement celles qui ont fait un voyage sur un bateau de croisière ou dans les zones à risques).

Dans ces conditions, avant qu'elles ne se présentent au bureau, posez-leur ces questions afin de réduire tout risque de contagion au sein de notre organisation :

- Avez-vous voyagé hors-Québec au cours des 14 derniers jours?
- Présentez-vous des signes de grippe ou de fièvre?
- Avez-vous été en contact direct et étroit avec une personne contaminée par le COVID-19?

Si vos visiteurs répondent par l'affirmative à l'une ou l'autre de ces questions, **annulez votre rencontre.**

Évitement de foule / rassemblement

Les rassemblements de 10 personnes ou plus au bureau doivent être annulés.

De plus, la participation et/ou l'organisation d'événements, de réunions et de grands rassemblements à des fins professionnelles – tant internes qu'externes – doivent être reportés ou annulés jusqu'à nouvel ordre. Sont inclus :

- Les voyages pour formation.
- Les conférences d'apprentissage ou de développement.
- Les événements de prise de paroles en public. D'ailleurs, les annulations récentes des rencontres de la Tournée S'investir ensemble sont en cohérence avec cette instruction.
- De plus, nous vous demandons de faire preuve de vigilance dans les espaces publics et éviter tout contact physique non nécessaire.
- Évitez les poignées de mains et les bises.

Fermeture des écoles

- Dans la mesure du possible, partagez vos responsabilités avec les membres de votre famille ou de votre entourage afin de poursuivre vos activités professionnelles le plus normalement possible.
- Si vous ne disposez pas de tous les équipements nécessaires pour faire du télétravail, avisez votre gestionnaire afin d'évaluer la disponibilité de ressources informatiques supplémentaires en cas de besoin.
- Si vos responsabilités familiales ont comme impact de diminuer votre niveau d'assiduité ou de disponibilité, parlez-en avec votre gestionnaire. Ensemble, vous pourrez trouver des solutions.
- Enfin, si votre situation familiale vous empêche de travailler, que vous ne pouvez pas faire de télétravail ou que vous n'êtes pas capable de trouver des alternatives, parlez-en à votre gestionnaire. En collaboration avec l'équipe des ressources humaines, il veillera à trouver une solution viable pour vous et la Société.

Voyages d'affaires

Tous les voyages d'affaires hors-Québec doivent être annulés ou reportés.

Voyage hors-Québec imminent

Nous vous rappelons que, de l'avis du gouvernement du Québec, il est actuellement déconseillé de voyager à l'extérieur du Québec et ce, pour une période indéterminée. En cohérence avec les directives de la Santé publique, nous vous recommandons d'annuler ou de reporter tout voyage personnel. Dans l'éventualité où vous choisiriez de partir malgré cet avis, voici les règles qui s'appliquent :

- À votre retour au Québec, vous devrez travailler de la maison pour une période de 14 jours à partir de la date de votre arrivée au pays. Vous devez donc penser à apporter votre ordinateur et vos outils de travail avant de quitter pour vos vacances.
- Si vous éprouvez des problèmes lors de votre voyage :
 - Vous avez contracté le coronavirus.
 - Votre vol de retour est annulé.
 - Les frontières sont fermées.
 - Etc.

Vous devrez utiliser votre banque de vacances pour la période concernée. Les jours d'absence suivants seront considérés comme des congés sans solde.

Vacances ou absences déjà planifiées

Dans le cas où vous auriez déjà enregistré des journées de vacances ou des absences dans Tandem, celles-ci s'appliquent telles que convenu. Vous n'avez pas à faire de changements pour des journées ad hoc ou un congé de quelques jours

Toutefois, en cette période exceptionnelle, nous serons tous appelés à faire quelques compromis, à se serrer les coudes et à rester à l'écoute de nos collègues afin d'assurer une bonne continuation de nos activités, une répartition équitable du travail et surtout, un service à la clientèle répondant aux plus hauts standards de qualité. Nous comptons sur votre habituelle collaboration.

Questions?

Si vous avez des questions ou préoccupations particulières, veuillez communiquer avec votre gestionnaire.

L'équipe de coordination COVID-19

Mesure additionnelles 16 mars 19h15

Chers collègues,

En ces temps exceptionnels, notre priorité est d'abord d'assurer votre sécurité, celle de vos familles, vos collègues et nos concitoyens. Nous comptons sur votre collaboration à tous pour respecter les mesures préventives mise en œuvre, ceci afin de réduire au maximum les risques de contagion. C'est dans cette optique que nous avons pris les décisions suivantes :

Fermeture du bureau de Québec, 16 mars 17 h

- Le bureau de Québec sera fermé à partir d'aujourd'hui le 16 mars dès 17h, jusqu'à nouvel ordre.
Deux personnes ont été testées positivement au COVID-19. Elles ne sont pas employées d'IQ, mais locataires de l'immeuble.

Fermeture des bureaux régionaux et des bureaux de Montréal, 18 mars 17 h

- Tous les autres bureaux incluant les bureaux régionaux et les bureaux de Montréal seront fermés d'ici mercredi le 18 mars, jusqu'à nouvel ordre.
- Pensez à apporter votre ordinateur et vos outils de travail.

Assurer les services essentiels

- D'ici le 18 mars, nous assurerons la mise en place des services essentiels, notamment en distribuant le matériel informatique aux employés qui en ont fait la demande via leur gestionnaire.
- Les questions sur le courrier et les signatures feront l'objet d'une prochaine communication.

Des nouveautés sur l'intranet

- Dès mardi matin, vous trouverez sur la page [COVID-19](#) de l'intranet des outils pour faciliter la connectivité ainsi que des règles pour une expérience de télétravail performante et sécuritaire.

Merci à l'équipe des TA pour ces aides à la décision portant sur le choix des bons outils de communication.

Prendre soin de vous

- Votre gestionnaire devra assurer un suivi quotidien de son équipe. Une procédure lui a été transmise à cet effet et elle vise à documenter le nombre d'employés en isolement obligatoire, en isolement volontaire, en attente d'un résultat de test à la COVID-19 ou ayant prévu un voyage d'ici le 30 avril. Dans l'éventualité où vous passez un test et qu'il s'avère positif, vous devez obligatoirement en informer votre gestionnaire.
- Organisez sainement votre emploi du temps. Avec des enfants à la maison, difficile d'être autant performants! Prévoyez en équipe une répartition équitable des période de travail afin de maintenir la continuité des activités et une expérience client à la hauteur de nos standards.
- Restons à l'écoute de nos collègues et soyons tous prêts à nous prêter main forte!